

COMMUNIQUE N°004 DU CONSEIL NATIONAL DES DROITS DE L'HOMME (CNDH) RELATIF A L'ADHESION DE LA CÔTE D'IVOIRE A LA CONVENTION INTERNATIONALE SUR LA PROTECTION DES DROITS DE TOUS LES TRAVAILLEURS MIGRANTS ET DES MEMBRES DE LEUR FAMILLE

Le 27 septembre 2023, la Côte d'Ivoire a adhéré à la Convention Internationale sur la Protection des Droits de tous les Travailleurs Migrants et des Membres de leur Famille, adopté le **18 décembre 1990** par l'Assemblée Générale des Nations Unies.

Cette adhésion, qui fait suite à un long plaidoyer du CNDH et ses partenaires, vient renforcer le cadre général d'exercice des Droits de l'Homme et plus spécifiquement celui des travailleurs migrants, en apportant un dispositif international nouveau, pour une gestion plus efficace des droits des travailleurs étrangers en Côte d'Ivoire.

Par ce nouveau dispositif, les droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille, qui faisaient déjà l'objet d'une attention particulière de notre pays, à travers son adhésion à plusieurs conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) (convention N°19 et convention N°85), voient leur cadre d'exercice renforcé.

Le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) note que ces initiatives amorcées par la ratification, le 1^{er} mars 2023, du deuxième protocole facultatif à la Convention contre la Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, sont en parfaite concordance et cohérence avec la volonté du Gouvernement de poursuivre le renforcement du cadre juridique de promotion et de protection des Droits de l'Homme dans notre pays, tel qu'envisagé dans le Plan National des Droits de l'Homme (PNDH) 2022-2025 adopté le 23 février 2022.

Le CNDH appelle l'ensemble des défenseurs des Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire à s'approprier et faire une large vulgarisation de cet instrument pour lui garantir une mise en œuvre effective.

Le CNDH voudrait réaffirmer son engagement à accompagner le Gouvernement dans l'amélioration de la situation des Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 24 octobre 2023.

Pour le Conseil
la Présidente


Namizata SANGARE

